

AU COURANT DU WOIGOT • MAI 2021

L'actualité du « Contrat Rivière Woigot »

L'ÉDITO

L'année 2020 a été le moment du renouvellement du mandat de notre équipe syndicale. Surtout, elle a été marquée d'une part, par un contexte sanitaire hors norme impliquant des contraintes de distanciation et donc d'accès à nos abonnés et d'autre part, par des épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents (canicule, sécheresse, pluies et crues exceptionnelles).

Tous ces événements ont un impact sur la gestion de nos services aux usagers et de nos ressources, en particulier nos rivières. Ils exigent à la fois adaptation et innovation afin de continuer à améliorer la qualité des services rendus et de préserver notre environnement.

Notre syndicat mixte « à la carte » gère trois compétences essentielles : la gestion des milieux aquatiques (GEMA), l'assainissement et l'eau potable. Plusieurs axes de travail sont privilégiés sur ce mandat.

- **Le traitement des problématiques de la pollution** générée par les épisodes pluvieux sur les réseaux d'assainissement unitaires : un engagement pour la réalisation de 4 bassins de pollution dont 2 à Tucquegnieux, 1 à Avril et 1 à Mancieulles, soit un investissement de 3 590 000 € HT qui nécessite 2 400 000 € de fonds propres.
- **La sécurisation de notre approvisionnement en eau potable** du secteur de Val de Brie avec la réalisation d'une sécurisation interdépartementale entre nos fournisseurs d'eau.
- **L'amélioration du service « distribution eau potable » aux abonnés** avec le déploiement de la radio-relève permettant ainsi de minimiser les risques sanitaires en cette période Covid et de proposer deux relèves des consommations par an.

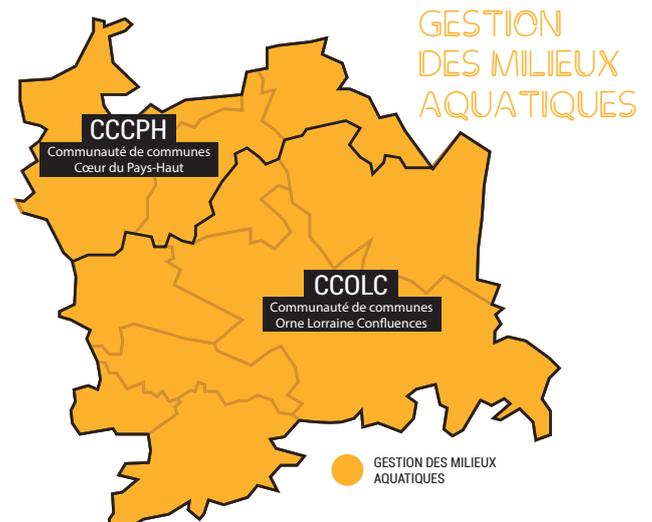
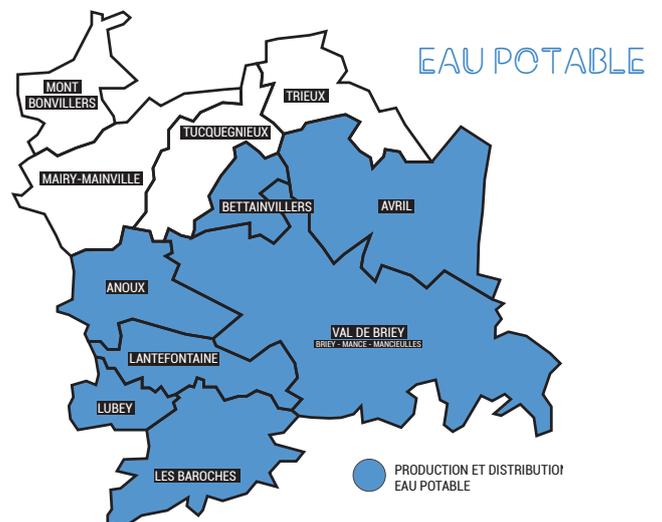
Soyez assuré de notre engagement pour vous offrir un service au plus proche de vos attentes tout en répondant et faisant face aux enjeux environnementaux.

Prenez soin de vous.

Michel CAUSIN
Président du CRW



SYNDICAT MIXTE DU CONTRAT RIVIÈRE WOIGOT
4, pôle commercial du woigot, Brie
54150 Val de Brie
Tel. 03 82 21 22 12





POUR UN RÉSEAU À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTAUX

De tout temps, le rôle essentiel d'un réseau d'assainissement fut l'évacuation des eaux indésirables, usées ou non, le plus rapidement possible hors des zones d'habitation. Depuis 1970, des efforts importants ont permis de doter les collectivités de stations d'épuration. Il ne s'agit plus en effet de simplement évacuer les eaux usées, mais également de les traiter afin de rendre la qualité des rejets compatibles avec les objectifs de qualité de nos cours d'eau.

C'est pourquoi le syndicat CRW poursuit le renforcement de son réseau d'assainissement avec la construction des bassins de pollution. Il s'agit ainsi de limiter la fréquence des déversements vers nos cours d'eau et de protéger le milieu naturel.

Comment fonctionne le réseau d'assainissement sur le périmètre du CRW ?

Le réseau d'assainissement est majoritairement un réseau dit unitaire, les eaux usées y sont conduites avec les eaux pluviales pour être traitées dans la station d'épuration qui se situe à Val de Briey. Une fois nettoyée, l'eau retourne dans le Woigot pour poursuivre son épuration naturelle.

À quoi sert un bassin de pollution ?

Il est apparu que le surdimensionnement de ces réseaux historiques (dit unitaires), entraînait au sein même de ces réseaux, le dépôt et la sédimentation des eaux usées par période de temps sec.

À l'apparition d'un évènement pluvieux, le rinçage de ces collecteurs a montré que son impact était préjudiciable à nos cours d'eau. La création de bassin de pollution permet de stocker ce premier flux fortement chargé et de le renvoyer vers nos stations d'épuration.

Comment les sites de construction des bassins sont choisis ?

L'étude réalisée en 2014 sur l'amélioration de la qualité du ruisseau de la Vallée et du Woigot a conclu à la nécessité de mettre en place neuf bassins de pollution. Quatre bassins se sont révélés être prioritaires, trois sont en cours de construction, le quatrième fait l'objet d'une recherche de financement

Comment vont se dérouler les travaux de construction des bassins de pollution ?

Le chantier d'un des deux bassins de pollution prévus à Tucquegnieux a démarré en juin 2020 et devrait se terminer prochainement. Deux autres chantiers sont prioritaires et sont engagés en 2021 : celui d'Avril qui a débuté fin mars et celui de Mancieulles qui a débuté il y a quelques semaines.

CHIFFRES CLÉS

11 COMMUNES
7 775 ABONNÉS
18 920 HABITANTS
191 KM DE CANALISATIONS (réseau unitaire, (eaux usées et eaux pluviales))

113 OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT (Déversoirs d'orage, postes de relèvement, bassins de pollution)
5 STATIONS D'ÉPURATION

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT :

1,95 EUROS HT/m³ + PARTIE FIXE
2.5 EUROS HT/MOIS

BAISSE DE 5 CENTIMES EN 2020



EN 2021

CONSTRUCTION DE 3 BASSINS DE POLLUTION

- Bassin de Tucquegnieux - 1 400 m³ - 1 190 000 euros H.T.
Réception des travaux en 2021

- Bassin d'Avril - 460 m³ - 630 000 euros H.T.
Début des travaux Mars 2021

- Bassin de Mancieulles - 500 m³ - 670 000 euros H.T.
Début des travaux Avril 2021

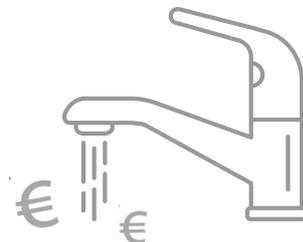




PRIX DE LA DISTRIBUTION D'EAU

Il comprend :

- L'achat de l'eau au Syndicat Fensch Lorraine pour 44 %
- La rémunération du délégataire Suez pour 21 %
- Le renouvellement patrimonial (les réservoirs et réseaux d'eau) assuré par le CRW pour 35 %



PRIX DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU :

Pour une consommation de 120 m³ (famille de 4 personnes)

2,47 EUROS HT/m³ + PART FIXE

32,39 EUROS/AN

BAISSE DU PRIX DE L'EAU ALLANT

DE 0,43 € À 0,59 €/m³ EN 2020

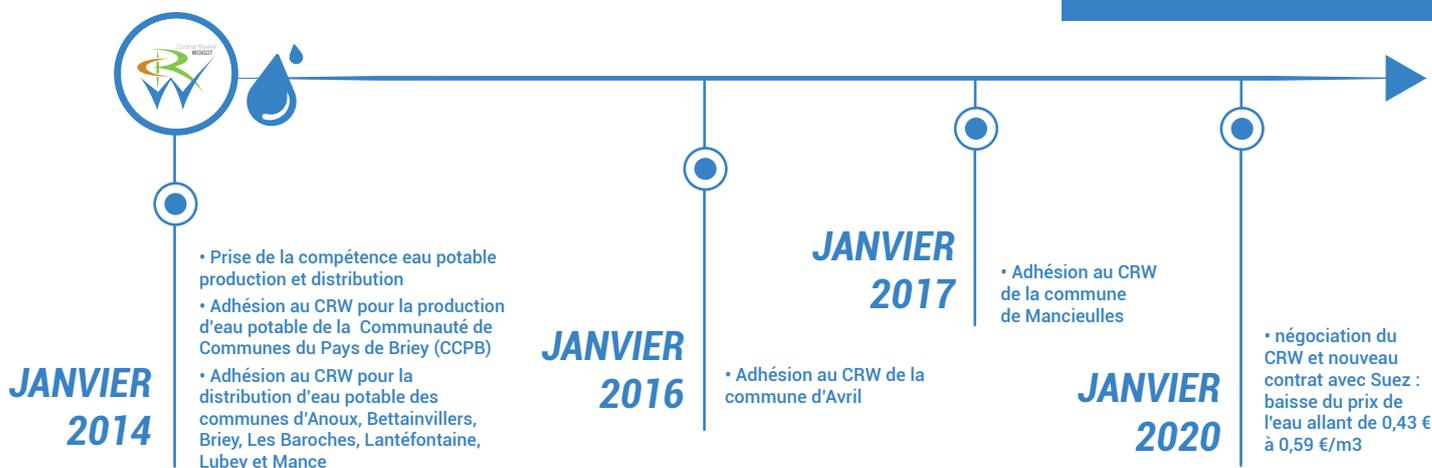


CHIFFRES CLÉS

7 COMMUNES
11 615 HABITANTS
4 998 D'ABONNÉS

140 KM DE CANALISATIONS
127 Km pour la distribution
13 Km pour la production

1 RÉSERVOIR D'EAU POTABLE
5 CHÂTEAUX D'EAU



LA RADIO-RELÈVE

DES COMPTEURS CONNECTÉS POUR PAYER LE JUSTE PRIX DE SA CONSOMMATION

Dans le cadre de la modernisation de son service, le CRW a décidé d'investir dans une technologie de relève de compteur : la radio-relève. Au total, près de **5200 compteurs** en radio-relève vont être installés d'avril 2021 à février 2022. **400 000 euros** sont investis dans cette opération par le CRW sans surcoût sur la facture des abonnés.

- Qu'est-ce que la radio-relève et comment fonctionne-t-elle ?

La radio-relève permet de relever les index des compteurs à distance. Cette capture se fait au passage d'un récepteur radio mobile à proximité d'un compteur d'eau équipé d'un module radio.

- Pourquoi avoir choisi ce dispositif ?

En devenant propriétaire de son parc compteur, le syndicat a étudié plusieurs options de renouvellement

de ses compteurs et de la technologie à mettre en place. L'intérêt du déploiement de la radio-relève est apparu, tant d'un point de vue pratique, sanitaire qu'économique.

- Quels sont les avantages pour les abonnés et le service ?

En 2022, les factures estimées disparaissent. Le dispositif va permettre de relever les compteurs en 3 jours, au lieu 65 jours requis jusqu'ici. Cela permettra de proposer une facture au réel de votre consommation deux fois par an. Par ailleurs, les usagers ne seront plus dérangés pour la relève du compteur.

- Dans quel délai je vais bénéficier de ce nouveau service ? Comment le dispositif est installé ?

Le déploiement est prévu d'avril 2021 à février 2022, il s'agit d'un boîtier qui va être installé sur le compteur par un agent habilité. Pour les compteurs trop anciens, il sera procédé au changement de celui-ci.



DÉPLOIEMENT
D'AVRIL 2021 À
FÉVRIER 2022